

NOS REVENDICATIONS !

La réforme de la voie professionnelle est intimement liée à la Loi *Liberté de choisir son avenir professionnel* qui constitue l'acte II de la Loi Travail. Cette loi franchit une étape majeure dans la dérégulation des cadres de formation des salarié·es : monétisation du Compte Personnel de Formation (CPF), réduction des droits des apprenti·es, développement de l'apprentissage au détriment du scolaire, développement des compétences au détriment des qualifications et des diplômes... Autant de mesures qui constituent des reculs majeurs pour la population et les personnels de la formation professionnelle, qu'elle soit initiale ou continue.



L'exemple de la dégradation rapide des conditions de travail des personnels de la formation continue (GRETA, AFPA...) et des contenus de formation doit alerter les professeur·es de lycée professionnel sur les menaces majeures induites par la réforme de la voie pro du lycée : mise en concurrence des établissements, des LP et des CFA, logique de dumping social et menaces sur les conditions de travail (annualisation, salaires, organisation du travail, précarisation...).

Le projet « Blanquer » pour la voie pro est contraire aux intérêts des élèves, des professeur·es de lycée professionnel et ne répond pas aux enjeux environnementaux et numériques. La CGT s'oppose donc à cette réforme et propose un projet alternatif qui porte une réelle ambition pour la voie professionnelle du lycée !

Répondre aux enjeux environnementaux et numériques !

La CGT porte la mise en place d'une politique ambitieuse de réindustrialisation. Cette politique doit permettre de se préparer aux évolutions de l'économie : la transition écologique et l'avènement du numérique. Il est indéniable que de nouveaux métiers voient le jour alors que les anciens se transforment. Il est donc nécessaire de répondre à ces mutations et de réfléchir aux formations adéquates.



Il est évident que l'État doit être le garant de l'unité et d'un développement harmonieux de la formation sur tout le territoire. Sans un État qui endosse cette responsabilité, la cohésion sociale s'effrite et nous ne répondons pas notamment à l'enjeu environnemental ! La mainmise donnée au patronat sur les contenus des diplômes et la concurrence des établissements, la CGT n'en veut pas ! C'est pour ces raisons qu'elle revendique un grand service public d'éducation et de formation.

P
R
O
P
O
S
E
R

Pour les élèves : une voie professionnelle à égale dignité !

La CGT revendique une formation initiale publique basée sur le droit à la scolarisation en maternelle dès 2 ans, lorsque les parents le souhaitent, dans le cadre d'une scolarité obligatoire de 3 à 18 ans. La CGT Educ'action considère, dans ce cadre, que l'égalité des filières générale, technologique et professionnelle doit être affirmée. La CGT s'oppose à tous les dispositifs d'orientation précoces qui enfermeraient les élèves dans un destin social.

La CGT défend dans l'immédiat une voie professionnelle du lycée qui permet tout autant insertion professionnelle et poursuite d'études.

ÉLÈVES DE LA VOIE PRO
DERNIER·ES DE CORDEES...
PREMIER·ES SACRIFIÉ·ES !
C'EST ÇA VISER
L'EXCELLENCE ?



- **Défense du cadre national des diplômes :** fin du tout CCF au profit d'épreuves ponctuelles, refus des blocs de compétences. Une formation débouchant sur des qualifications validées par des diplômes reconnus nationalement, garantie pour la rémunération et les conditions de travail des futur·es salarié·es.

- **Des parcours adaptés aux besoins des élèves et des spécificités des formations :** parcours en 3 ou 4 ans selon les besoins, maintien des horaires disciplinaires, création de classes passerelles vers le Bac pro ou le BTS pour une formation professionnelle qualifiante.

Pour les personnels : améliorer les conditions de travail et les rémunérations !

Les professeur·es de lycée professionnel doivent pouvoir exercer leur métier dans de meilleures conditions et voir leur rémunération réévaluée. Évidemment, cela passe par le dégel du point d'indice et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat par une augmentation immédiate de 400 euros mensuel. Mais cela passe aussi par des mesures catégorielles comme le remplacement de l'indemnité de sujétion spéciale voie professionnelle (400 euros/an) par la pondération qui s'applique aux enseignant·es dans les lycées généraux et technologiques et qui peut réduire les maxima de service d'une heure.



- **Défendre le statut des PLP :** pas d'annualisation du temps de service, pas de modification du calendrier scolaire, application de la pondération à tou·tes les PLP, pas de mixage des publics.
- **Obtenir des moyens pour améliorer les conditions de travail et permettre la réussite des élèves :** pas plus de 20 élèves par classe en Bac pro et 12 en CAP, des grilles horaires hebdomadaires, des dédoublements, un classement en éducation prioritaire.

P
R
O
P
O
S
E
R